

CQP – CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR DES ACTIVITES GYMNQUES

PRESENTATION GENERALE DU DIPLOME

PRESENTATION

- Le CQP est un diplôme de niveau 3 qui constitue la première marche vers l'emploi et permet d'évoluer notamment vers le BPJEPS Activités Gymniques.
- Ce diplôme répond particulièrement aux situations de travail à temps partiel, occasionnel ou secondaire
- Ce diplôme permet d'animer et d'encadrer en autonomie contre rémunération jusqu'au premier niveau de compétition (niveau Fédéral B)
- Le CQP Animateur des Activités Gymniques comprend 3 options :
 - Acrobatique (AAGA)
 - Expression (AAGE)
 - Eveil Petite Enfance (AAGEPE)
- Le taux de réussite était de 90% en 2022 – 2023 et 93% en 2021 – 2022.
- L'insertion professionnelle dans l'activité des trois promotions précédentes est de 98% six mois après l'obtention de la certification et de 94% deux ans après l'obtention de la certification.

OBJECTIFS

- Participer au fonctionnement de la structure intégrée dans son environnement territorial
- Concevoir et mettre en œuvre un cycle d'animation dans les activités gymniques de l'option
- Encadrer en sécurité les activités gymniques de l'option
- Assurer l'intégrité physique et morale des pratiquants

CONTENUS

- Connaissance des publics et de l'environnement
- Techniques d'animation et de communication
- Présentation des univers Access Gym
- Fondamentaux des activités gymniques et méthodologies d'apprentissage
- Mises en situations pédagogiques
- Préparation gymnique et préparation physique
- Règlementation, éthique et sécurité de la pratique et des pratiquants

LA FORMATION EN RESUME

- **Durée :**
 - Option Acrobatique : **126 heures** de formation en organisme de formation et **50 heures** d'alternance en structure professionnelle
 - Option Expression : **111 heures** de formation en organisme de formation et **50 heures** d'alternance en structure professionnelle
 - Option Eveil pour la Petite Enfance : **90 heures** de formation en organisme de formation et **40 heures** d'alternance en structure professionnelle
- **Dates :** Octobre 2025 à Juin 2026
- **Webinaire d'information en visionférance :**
 - Mardi 27 mai 2025 de 13h à 14h
 - mardi 17 juin 2025 de 13h à 14h
- **Lien au formulaire :** [CLIQUEZ ICI](#)
- *Des dispenses, des équivalences et des allègements de formation sont possibles, se rapprocher de l'Académie pour en savoir plus*

MODALITES D'ENTREE EN FORMATION

PUBLICS CIBLES

- Tout public
- L'accès à la formation peut faire l'objet d'adaptation pour les personnes en situation de handicap (justificatif médical à fournir)

PREREQUIS

- Avoir 18 ans (au jour du positionnement)
- Être titulaire du diplôme PSC ou équivalent (AFPS, SST, ...)
- Attester d'au minimum 100 heures de pratique dans une activité gymnique de l'option Acrobatique ou Expression
- Attester d'une présence sur 30 séances d'éveil gymnique en petite enfance pour l'option Eveil pour la Petite Enfance
- Répondre, obligatoirement, aux exigences d'honorabilité prévues dans le code du sport (Article L.212-9 et L.322-1 du Code du Sport)

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les formations proposées par l'Académie France Gymnastique sont éligibles aux financements des OPCO.

Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure / du participant. Ils peuvent être pris en charge par l'OPCO.

En fonction du statut du stagiaire différents dispositifs sont possibles :

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences de l'employeur
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- France Travail
- Conseil Régional / Conseil Départemental
- Dispositif SESAME
- Financement personnel ou club

INSCRIPTIONS

Avant le **07 juillet 2025**, connectez-vous à votre espace licencié sur ffgym.fr puis [cliquez ici](#)

Dossier d'inscription obligatoire à adresser avant le **17 juillet 2025**, par mail : cqp@ffgym.fr

Délai de traitement : 3 semaines

12 stagiaires minimum par session ouverte.

L'Académie se réserve le droit d'annuler la formation en fonction du nombre d'inscrits. Si le nombre d'inscrits maximum est atteint, il pourra d'être sur liste d'attente ou d'être reporté sur un autre lieu de formation.

TARIFS

- **Frais de dossier : 120 €**
- **Frais pédagogiques** (incluant formation, positionnement et épreuves de certification initiales)
 - Option Acrobatique : **2255,40€**
 - Option Expression : **1986,90€**
 - Option Eveil Petite Enfance : **1611,00€**
- **Frais de rattrapage :**
 - **120 € / par épreuve**

CONTACT

meriem.fellah@ffgym.fr

Référent handicap :
delphine.dignement@ffgym.fr

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

POSITIONNEMENT

Le positionnement réalisé à distance est un temps important et obligatoire dans la formation. Il s'agit du premier contact entre vous et les différents acteurs de la formation.

Ce temps d'échanges doit se faire avec un représentant de votre structure de stage (représentant légal et/ou tuteur). Cela permet de répondre à l'ensemble de vos questions et aussi de déterminer votre parcours individualisé de formation. Ce positionnement comporte deux étapes :

- Une vidéo de présentation et d'organisation de la formation CQP
- L'entretien individuel (30 minutes)

CALENDRIER DE FORMATION

- **Webinaire d'information** : 27 mai et 17 juin 2025
- **Positionnement** : entre septembre et octobre 2025
- **1er module de formation** : octobre/décembre 2025
- **Vérification des EPMS** : entre octobre et décembre 2025
- **Fin de la formation** : entre fin avril/fin mai 2026

ALLEGEMENTS, DISPENSES ET PASSERELLES DE FORMATION

- Allègements :
 - Les personnes titulaires d'un ou des diplômes suivants peuvent faire l'objet d'allègements de formation lors du positionnement. Est entendu par « allègement » une réduction de volume horaire de formation à suivre. Attention l'allègement ne dispense pas de l'épreuve de certification finale :
 - *Animateur Fédéral à compter de 2017 : allègements possibles dans l'option suivie pour l'Animateur et choisie pour le CQP AAG*
 - *CQP obtenu à compter de 2023 : allègements possibles dans l'option choisie*
- Dispenses :
 - Les personnes titulaires d'un ou des diplômes suivants peuvent faire l'objet d'une dispense d'un ou plusieurs blocs de compétences constitutifs du CQP AAG. Ces dispenses sont prévues dans les textes officiels du CQP AAG et permettent aux candidats d'être allégés du temps de formation et de l'épreuve de certification correspondante. :
 - *Les personnes déjà titulaires d'un CQP AAG dans une option sont dispensés du BC2 à l'entrée en formation CQP AAG dans une autre option.*
- Passerelles :
 - Le CQP AAG est un premier niveau de formation permettant l'exercice de la profession réglementée d'éducateur sportif. Des passerelles existent vers d'autres diplômes permettant d'exercer ce métier à d'autres niveaux.
 - *CQP AAG toutes options confondues = dispense UC3 du BPJEPS Activités Gymniques.*

METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Formation ouverte à distance (FOAD)

MOYENS TECHNIQUES

- Echanges avec les participants
- Cas pratiques
- Mise en situation / alternance
- PowerPoint

MOYENS TECHNIQUES

- Mise en situation pédagogique
- Entretiens
- Dossiers

FORMATEURS

- Formateurs habilités par la FFGym

NOUVELLE-AQUITAINE

Option Acrobatique

Positionnement : le 05 septembre 2025 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 13 octobre 2025 à BOULAZAC

FOAD du 01 octobre 2025 au 27 janvier 2026

Module 1 BOULAZAC (24) du 13 au 16 octobre 2025

Module 2 LA TESTE DE BUCH (33) du 24 au 27 novembre 2025

Module 3 BOULAZAC (24) du 16 au 19 février 2026

Module 4 LA TESTE DE BUCH (33) du 13 au 17 avril 2026
EC* : 16 et 17 avril 2026

Option Eveil Petite Enfance

Positionnement : le 14 septembre 2025 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 11 octobre 2025 à POITIERS

FOAD du 01 octobre 2025 au 31 mars 2026

Module 1 POITIER (86) du 08 au 12 octobre 2025

Module 2 TERVES (79) du 11 au 14 décembre 2025

Module 3 TERVES (79) du 23 au 26 avril 2026
EC* : en juin 2026

GRAND EST

Option Eveil Petite Enfance

Positionnement : le 18 septembre 2025 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 19 octobre 2025 à CHAUMONT

FOAD du 01 octobre 2025 au 17 mars 2026

Module 1 CHAUMONT (52) du 20 au 23 octobre 2025

Module 2 CHAUMONT (52)) du 23 au 26 février 2026

Module 3 CHAUMONT (52) du 07 au 10 avril 2026
EC* : le 11 et 12 avril 2025

EC* : épreuves certificatives (à titre informatif)

ILE-DE-FRANCE

Option Acrobatique

Positionnement : le 07 septembre 2025 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 19 octobre 2025 à CHELLES

FOAD du 01 octobre 2025 au 27 janvier 2026

Module 1 CHELLES (77) du 19 au 22 octobre 2025

Module 2 CHELLES (77) du 27 au 30 décembre 2025

Module 3 CHELLES (77) du 22 au 26 février 2026

Module 4 CHELLES (77) du 19 au 22 avril 2026
EC* : 23 et 24 avril 2026

Option Eveil Petite Enfance

Positionnement : le 20 ou 21 septembre 2025 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 22 octobre 2025

FOAD du 01 octobre 2025 au 09 février 2026

Module 1 Lieu à définir du 22 au 26 octobre 2025

Module 2 Lieu à définir du 27 au 30 décembre 2025
du 03 au 06 mars 2026

Module 3 Lieu à définir EC* : 07 et 08 mars 2026
ou 09 mai 2026

Option Expression

Positionnement entre le 15 au 21 septembre 2025 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 31 octobre 2025 à EVRY

FOAD du 01 octobre 2025 au 02 février 2026

Module 1 EVRY (91) du 29 octobre au 01 novembre 2025

Module 2 EVRY (91) du 20 au 23 décembre 2025

Module 3 EVRY (91) du 21 au 23 février 2026

Module 4 GR EVRY (91) du 30 avril au 02 mai 2026
EC* : 02 et 03 mai 2026

**AUVERGNE RHONE-ALPES ET
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE****Option Acrobatique**

Positionnement : le 23 septembre 2025 en
visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en
situation professionnelle (EPMSP) : le 23 octobre
2025 à MONTCEAU LES MINES ou BESANCON

FOAD du 01 octobre 2025 au 20 janvier 2026

Module 1 MONTCEAU LES MINES (71) ou BESANCON (25) du 23 au 26 octobre 2025

Module 2 LYON (69) du 27 au 30 novembre 2025

Module 3 BESANCON (25) du 11 au 15 février 2026

Module 4 LYON (69) du 06 au 10 avril 2026
EC* : le 09 et 10 avril 2026

OCCITANIE**Option Acrobatique**

Positionnement : le 01 octobre 2025 en
visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en
situation professionnelle (EPMSP) : le 01 décembre
2025 à SETE

FOAD du 01 novembre 2025 au 23 février 2026

Module 1 SETE (34) du 01 au 04 décembre 2025

Module 2 MONTAUBAN (82) du 09 au 12 février 2026

Module 3 MONTAUBAN (82) du 16 au 20 mars 2026

Module 4 SETE (34) du 13 au 17 avril 2026
EC* : entre le 14 et 17 avril 2026

HAUTS-DE-FRANCE**Option Acrobatique**

Positionnement : le 29 septembre 2025
en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise
en situation professionnelle (EPMSP) :
le 30 octobre 2025 à Lieu à définir

FOAD du 01 octobre 2025 au 02 février 2026

Module 1 AMIENS (80) du 30 octobre au 02
novembre 2025

Module 2 LA MADELEINE (59) du 19 au 22 décembre 2025

Module 3 BERCK (62) du 25 février au 01 mars 2026

Module 4 LA MADELEINE (59) du 22 au 26 avril 2026
EC* : avril 2026

Option Eveil Petite Enfance

Positionnement : le 22 septembre 2025
en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la
mise en situation professionnelle (EPMSP) :
le 25 octobre 2025 à VALENCIENNES

FOAD du 01 octobre 2025 au 30 mars 2026

Module 1 VALENCIENNES (59) du 25 au 29 octobre 2025

Module 2 VALENCIENNES (59) du 21 au 24 février 2026

Module 3 VALENCIENNES (59) du 18 au 21 avril 2026
EC* : avril 2026

EC* : épreuves certificatives (à titre informatif)

CENTRE VAL DE LOIRE

Option Acrobatique

Positionnement : le 06 septembre 2025 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 21 octobre 2025 à OLIVET

FOAD du 01 octobre 2025 au 27 janvier 2026

Module 1 OLIVET (45) du 21 au 24 octobre 2025

Module 2 BOURGES (18) du 14 au 16 février 2026

Module 3 BOURGES (18) du 17 au 20 février 2026

Module 4 SAINT-DENIS EN VAL (45) du 13 au 16 avril 2026
EC* : le 17 avril 2026

Option Expression

Positionnement : le 06 septembre 2025 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 21 octobre 2025 à OLIVET

FOAD du 01 octobre 2025 au 03 février 2026

Module 1 OLIVET (45) du 21 au 25 octobre 2025

Module 2 BLOIS (41) du 21 au 24 février 2026

Module 3 BLOIS (41) du 25 au 27 février 2026

Module 4 BLOIS (41) du 20 au 22 avril 2026
EC* : le 23 avril 2024

Option Eveil Petite Enfance

Positionnement : le 06 septembre 2025 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 15 octobre 2025 à BOURGES

FOAD du 01 octobre 2025 au 20 janvier 2026

Module 1 BOURGES (18) du 15 au 19 octobre 2025

Module 2 BOURGES (18) du 17 au 21 décembre 2025

Module 3 BOURGES (18) du 11 au 14 février 2026
EC* : le 13 et 14 février 2026

EC* : épreuves certificatives (à titre informatif)

Pays de la Loire

Option Acrobatique

Positionnement : le 02 septembre 2025 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 06 octobre 2025 à LE FENOUIILLER

FOAD du 01 octobre 2025 au 24 novembre 2025

Module 1 LE FENOUIILLER (85) du 06 au 09 octobre 2025

Module 2 LE FENOUIILLER (85) du 03 au 06 novembre 2025

Module 3 LE FENOUIILLER (85) du 08 au 12 décembre 2025

Module 4 LE FENOUIILLER (85) du 02 au 05 février 2026
EC* : 01 et 08 avril 2026 (à confirmer)

La Martinique

Option Acrobatique

Positionnement : le 20 septembre 2025 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 23 octobre 2025 à FORT DE FRANCE

FOAD du 01 octobre 2025 au 20 janvier 2026

Module 1 FORT DE FRANCE (97) du 23 au 26 octobre 2025

Module 2 FORT DE FRANCE (97) du 26 au 29 décembre 2025

Module 3 FORT DE FRANCE (97) du 11 au 15 février 2026

Module 4 FORT DE FRANCE (97) du 07 au 10 avril 2026
EC* : 11 et 12 avril 2026

Option Eveil Petite Enfance

Positionnement : le 20 septembre 2025 en visioconférence

Vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) : le 23 octobre 2025 à FORT DE FRANCE

FOAD du 01 octobre 2025 au 23 mars 2026

Module 1 FORT DE FRANCE (97) du 23 au 27 octobre 2025

Module 2 FORT DE FRANCE (97) du 20 au 24 décembre 2025

Module 3 FORT DE FRANCE (97) du 15 au 18 avril 2026
EC* : le 19 avril 2026

EC* : épreuves certificatives (à titre informatif)

FICHE D'INSCRIPTION A LA FORMATION CQP AAG

Pièces complémentaires

2025-2026

Effectuez votre inscription sur [FORMAGYM](https://formagym.fr) avant le 07 juillet 2025
 puis adressez, les documents suivants **en un seul fichier (pdf) mentionnant le nom, prénom du stagiaire** à cqp@ffgym.fr **avant le 17 juillet 2025**

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Votre identité

NOM de naissance :

NOM d'épouse :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Structure d'appartenance (club) :

Mode de financement de la formation envisagé :

<input type="checkbox"/>	Photocopie pièce d'identité : Carte d'identité (recto verso) - Passeport - carte de résident ou de séjour en cours de validité - permis de conduire français sécurisé délivré après le 16 septembre 2013
<input type="checkbox"/>	Certificat médical optionnant impérativement « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités gymniques » datant de moins de 6 mois (au premier jour du positionnement)
<input type="checkbox"/>	Diplôme de Premiers Secours Citoyen (anciennement PSC1) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou SST (recyclage annuel à jour) Tous les diplômes de secourisme ne sont pas reconnus comme équivalent au PSC.
<input type="checkbox"/>	Pour les options <u>Acrobatiques et Expression</u> , fournir OBLIGATOIREMENT une attestation de PRATIQUE PERSONNELLE (en tant que gymnaste) d'au minimum 100h dans une activité gymnique de l'option (Annexe 1, page 7).
<input type="checkbox"/>	Pour l'option <u>Eveil Petite Enfance</u> , fournir OBLIGATOIREMENT une attestation de PRESENCE d'au minimum 30 séances d'Eveil Gymnique (Annexe 2, page 8)
<input type="checkbox"/>	Attestation de responsabilité civile (pour les non licenciés FFG)
<input type="checkbox"/>	Copie du diplôme du tuteur si celui-ci est identifié (3 ans d'expérience professionnelle + Diplôme requis : BEES 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré - DEJEPS - DESJEPS - BPJEPS AG- CQP AAG - Licence STAPS donnant les prérogatives pour encadrer les activités gymniques)
<input type="checkbox"/>	Personne en situation de handicap (sous réserve de pouvoir répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation) - Justificatif à fournir : certificat médical, notification de décision de MDPH, photocopie du protocole PPS (projet personnalisé de scolarité) Indiquer votre demande d'aménagement : <input type="checkbox"/> Demande d'aménagement en formation <input type="checkbox"/> Demande d'aménagement aux épreuves de certification
<input type="checkbox"/>	Frais de dossier de 120,00 € à régler par carte bancaire, par virement (RIB sur demande, référence à indiquer CQP 2025-2026 + NOM du candidat)

Option(s) choisie(s) :

- AAGA : Activités Gymniques Option Acrobatique
 AAGE : Activités Gymniques Option Expression
 AAGEPE : Activités Gymniques Option Eveil Petite Enfance

Lieu(x) de formation choisi(s) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Grand Est | <input type="checkbox"/> Occitanie |
| <input type="checkbox"/> Hauts-de-France | <input type="checkbox"/> Nouvelle-Aquitaine |
| <input type="checkbox"/> Ile-de-France | <input type="checkbox"/> Centre-Val de Loire |
| <input type="checkbox"/> Auvergne-Rhône-Alpes/Bourgogne-Franche-Comté | <input type="checkbox"/> Pays de la Loire |
| <input type="checkbox"/> Martinique | |

Les informations recueillies dans ce dossier de candidature sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Française de Gymnastique pour permettre une analyse de la session de formation CQP 2025-2026. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à une analyse interne et au suivi de cohorte demandés dans le cadre des habilitations de formation. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Académie France Gymnastique

Obligatoire pour les options : Acrobatique et Expression

Annexe 1 : Attestation de PRATIQUE PERSONNELLE

Cette attestation (pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure) doit être signée par le Président de l'association dans laquelle vous avez pratiqué une activité gymnique de l'option choisie.

Je soussigné(e) :, Président(e) de.....

Certifie que (NOM Prénom du stagiaire) :

.....

Né(e) le : À.....

Demeurant

Ville Code Postal

a pratiqué :

Nature de l'activité gymnique pratiquée :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

a pratiqué :

Nature de l'activité gymnique pratiquée :

Du (jour/mois/année) : Au (jour/mois/année) :

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique

Nom de la structure

Adresse de la structure

Ville Code Postal

Fait à : Le :

Cachet de l'association et signature du président :
Précédés de l'option manuscrite : " j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis
dans cette attestation ".

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).

Obligatoire pour l'option Eveil Petite Enfance

Annexe 2 : Attestation de PRESENCE sur 30 séances d'Eveil gymnique

Cette attestation (pouvant aussi être établie sur papier à en-tête de la structure) **doit être signée par le président de l'association** dans laquelle vous avez été présent lors de séances d'éveil gymnique pour la Petite Enfance.

Je soussigné(e) :, Président(e) de.....

Certifie que (NOM Prénom du stagiaire) :

.....

Né(e) le :

.....À.....
.....

Demeurant

VilleCode Postal.....

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Du (jour/mois/année) :Au (jour/mois/année) :.....

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Du (jour/mois/année) :Au (jour/mois/année) :.....

Volume horaire hebdomadaire :

Nombre total d'heures effectuées :

a assisté à des séances d'éveil gymniques pour la petite enfance :

Structure dans laquelle s'est déroulée la pratique

Nom de la structure.....

Adresse de la structure.....

VilleCode Postal.....

Fait à :.....Le.....

Cachet de l'association et signature du président :
précédés de l'option manuscrite : "j'atteste sur
l'honneur l'exactitude des renseignements fournis
dans cette attestation".

Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation.
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques." (Code pénal, article 441-1).